

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 72

N° 1271

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1271

présenté par

Mme Dubost, rapporteure au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi  
relatif à la croissance et la transformation des entreprises et M. Lescure

-----

#### ARTICLE 72

À l'alinéa 160, substituer aux mots :

« et L. 755-1-1 »,

les mots :

« , L. 755-1-1 et 765-1-1 ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique.